



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ACADÉMIE DE VERSAILLES

3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AMI n° 2019-2

Les entreprises doivent adresser leur projet à l'adresse mail ce.dane@ac-versailles.fr avant le 22 novembre 2019 à 16h (date et heure de clôture de l'Appel à manifestation d'intérêt). S'ils l'estiment nécessaire, une demande de complément pourra être adressée aux entreprises par les services prescripteurs, par mail ou à l'occasion d'un entretien.

1. CONTEXTE

Une convention de coopération a été signée le 03/10/2019 entre l'Académie de Versailles et la fondation Make.org afin d'encadrer les actions menées dans le cadre de la Grande Cause *#Donner une chance à chaque jeune*. La consultation nationale, qui a réuni 220.000 participants et 1,5 million de votes, a fait émerger plusieurs idées plébiscitées par les citoyens : formation, orientation, insertion, engagement citoyen, épanouissement personnel, égalité des chances. Idées qui ont ensuite été transformées, lors d'ateliers de travail avec les associations et les partenaires, en pistes d'actions à l'échelle nationale. Certaines d'entre elles ont été sélectionnées et seront mises en œuvre au cours des deux prochaines années, sous le pilotage de Make.org Foundation, dont l'action Orientation pour tous qui fait l'objet de ce présent appel à manifestation d'intérêt.

Le projet Orientation pour tous

Orientation pour tous est une action qui a pour objectif de permettre aux jeunes de consacrer un temps d'étude à leur projet professionnel dans le cadre de leur cursus scolaire grâce à la mise en place d'un parcours digital simple composé de modules personnalisés et ludiques.

Appel à manifestation

Pour favoriser les échanges et le travail exploratoire sur des ressources et services innovants au travers de situations expérimentales maîtrisées, en relation avec les territoires, les écoles et les établissements scolaires, un appel à manifestation d'intérêt est lancé pour permettre aux entreprises qui le souhaitent de proposer des projets expérimentaux sur l'Orientation pour tous.

Le ou les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention entre l'entreprise sélectionnée et l'Académie de Versailles et aura pour objet d'encadrer l'expérimentation.

Les résultats de ces expérimentations seront publiés sur le site de l'Académie <http://www.ac-versailles.fr>

2. OBJECTIF DE LA DEMARCHE

Dans ce contexte, le présent appel à manifestation d'intérêt a plusieurs objectifs :

- a. Expérimenter une solution numérique permettant aux jeunes d'identifier leurs habiletés professionnelles et leurs compétences psycho-sociales (soft skills).
- b. Permettre aux jeunes de découvrir et de comprendre les enjeux du monde professionnel de demain via une plateforme numérique centrée sur l'utilisateur et ses besoins
- c. Proposer une personnalisation de la navigation en s'appuyant sur les apports de l'intelligence artificielle.

Le ou les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention entre l'entreprise sélectionnée et l'Académie de Versailles et aura pour objet d'encadrer l'expérimentation

Les résultats de ces expérimentations seront publiés sur le site de l'Académie <http://www.ac-versailles.fr>.

3. PERIMETRE DE L'EXPERIMENTATION

3.1 Périmètre géographique

La solution numérique sera testée dans une dizaine de groupes issus des Cités éducatives ou d'autres territoires de l'académie de Versailles, identifiés et volontaires. Notamment par des jeunes de 14 à 18 ans.

3.2 Périmètre temporel de l'expérimentation

L'expérimentation aura lieu entre le 1er janvier 2020 et le 20 décembre 2020. Toutefois, La solution devra rester accessible aux expérimentateurs jusqu'au 31 juillet 2021.

3.3 Périmètre technique

Le service mis à disposition doit :

- être accessible par internet par l'intermédiaire des navigateurs courants (Microsoft Edge/Internet Explorer, Firefox, Google Chrome). Lors de l'expérimentation, les données doivent être stockées en France ou dans l'un des autres pays de l'Union Européenne ;
- être en mesure d'authentifier les utilisateurs via des annuaires LDAP / Active Directory ou des mécanismes SSO (Single Sign On) ;
- être en mesure d'importer des comptes à partir de fichiers en texte brut ;

- être conforme à la politique de protection des données personnelles de l'Académie de Versailles (Annexe 1 à l'AMI) ;

3.3.1 Apports de l'Académie de Versailles

- L'académie fournit le terrain d'expérimentation permettant d'éprouver la solution avec des groupes d'élèves issus des Cités éducatives.
- L'expertise de l'académie de Versailles dans le domaine de l'orientation ainsi que les remontées des acteurs de terrain et des personnels d'encadrement concernés, amèneront des demandes d'évolution de la solution.
- L'académie publiera pendant l'expérimentation les demandes d'évolution de la solution sur le site <http://www.ac-versailles.fr>

3.3.2 Apports de/des entreprise(s) sélectionnée(s)

- Soutien à la conduite du projet.
- Accompagnement technique renforcé des personnels académiques, notamment par l'intermédiaire d'une hot-line et de support d'accompagnement et de formation.
- Participation à la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation.
- L'expérimentation se déroule en plusieurs étapes avec des utilisateurs différents. Les retours de ces utilisateurs peuvent donner lieu à des demandes d'évolutions de la solution par l'académie

3.4 Interlocuteurs académiques durant la phase d'expérimentation

1 représentant de la Délégation académique au numérique éducatif

1 représentant Orientation

4. CONVENTION D'EXPERIMENTATION

Une convention d'expérimentation sera signée avec l'/les entreprise(s) retenue(s), qui fixera les modalités de la réalisation de l'expérimentation. La convention d'expérimentation ne donne pas lieu à des contreparties financières de la part de l'Académie de Versailles.

5. RESULTATS

Les résultats attendus portent sur la formalisation :

- des différents résultats des travaux engagés pour faciliter l'intégration de la ressource au sein des groupes testeurs ;
- des documents et processus d'accompagnement et de formation mobilisés lors de l'expérimentation ;
- des résultats des différentes évaluations réalisées pendant le temps de l'expérimentation dont notamment, les freins rencontrés durant l'expérimentation et les leviers permettant le déploiement de la solution et des usages ;
- de la description des pratiques inspirantes repérées pendant l'expérimentation.

Conformément à ce qui sera prévu dans la convention d'expérimentation, les résultats feront l'objet d'une publication sur le site <http://www.ac-versailles.fr>.

6. CONFIANCE ET ÉTHIQUE

Les différentes entreprises s'engagent à respecter les différentes règles nationales et européennes en vigueur, notamment le Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD). Une attention particulière doit être apportée à la protection des données qui concerneront des élèves mineurs.

Une attention particulière sera portée aux aspects éthiques pour chacun des projets.

7. PROCEDURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent AMI ne constitue en aucune manière une procédure d'attribution de marché public, de délégation de service public, d'autorisation d'occupation Temporaire ou de tout autre contrat administratif. Il n'est encadré par aucune disposition procédurale particulière

Cependant, le présent Appel à Manifestations d'Intérêt est régi par le régime juridique des subventions tel que défini par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et respecte par conséquent les principes d'égalité de traitement et d'accès et de transparence.

Les entreprises doivent envoyer leur projet à l'adresse mail ce.dane@ac-versailles.fr avant le 22 novembre 2019 à 16h (date et heure de clôture de l'Appel à manifestation d'intérêt). S'il estime nécessaire, une demande de complément pourra être demandée aux entreprises par le service prescripteur, par mail ou lors d'un entretien.

Le service prescripteur choisit le ou les projets qui feront l'objet d'une expérimentation, en fonction des critères suivants : pertinence du projet pour l'Académie, modalité de mise en œuvre, etc. Et indique sur le site <http://www.ac-versailles.fr> le nom de ou des entreprises retenues pour l'expérimentation.

Interlocuteurs académiques à contacter dans le cadre de la procédure de l'AMI :

Représentants de la Délégation académique au numérique éducatif : Fabrice Gély et Christine Fiasson.

Représentant Orientation : Rafaële Lartigou

A contacter via l'adresse mail suivante en cas de question relative à l'AMI : amiopt@ac-versailles.fr

8. ETAPES DE L'EXPERIMENTATION

- Publication sur le site <http://www.ac-versailles.fr> du ou des projet(s) sélectionné(s)
- Signature de la convention d'expérimentation
- Réunion de lancement
- Mise en place de l'expérimentation
- Suivi de l'expérimentation
- Evaluation de l'expérimentation
- Publication des résultats sur le site <http://www.ac-versailles.fr>